

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, M. Le Fur, M. Portier, Mme Corneloup, M. Breton et
M. Ray

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, après le mot :

« conditions »

insérer le mot :

« cumulatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que les cinq critères, bien que non objectivables et peu restrictifs, soient respectés.